

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/10/2023

Date de CONVOCATION : 26/09/2023Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique, DELCROS Alain

- **Etaient excusés ou absents :** SERIS Daniel, LEYMARIE Anne-Marie, GASTAL Marc.
- Procurations:
- Secrétaire de séance : BOMPA Philippe.

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte,

❖ Approbation du Procès-Verbal du 9 juin 2023.

Après ouverture de la séance par Madame la première adjointe, par suppléance, pour le Maire empêcher, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité, et nous passons à l'ordre du jour.

Objet: D.M N°4 - COMMUNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Opération	Article	Nature	Montant
204	85	2041582	Bâtiments et installations	4500

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Opération	Article	Nature	Montant
21	74	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 4500

Objet: D.M N°1 - SERVICE EAU.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	701249	Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour pollution d'origine domestique	10 747

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6378	Autres taxes et redevances	- 10 747

Objet: D.M N°2 - SERVICE EAU.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	701259	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3 489

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6378	Autres taxes et redevances	- 1253
011	6068	Autres matières et fournitures	- 2236

Objet : Tarif service de l'eau.

Mme la 1^{er} adjointe au maire propose sur proposition de la commission service de l'eau, de réviser la tarification pour le service de l'eau potable :

Prix M3		Prix Unitaire €	
Consommation		1,00 €	
Abonnement géné	ral annuel en f	onction du diamètre du compteur	
Abonnement annuel	DN 15		70 €
Abonnement annuel	DN 20		100€
Abonnement annuel	DN 25		120€
Abonnement annuel	DN 50		150€
Abonnement annuel	DN 80		180€
Abonnement annuel	DN 90		210 €
Abonnement annuel	DN 100		250€
Abonnement annuel pour compteur supplémentaire en fonction du DN		-50%	
Branchemen	t et pose comp	teur/ Linéaire inférieur à 7m	
FORFAIT	DN 15		1 200 €
FORFAIT	DN 20		1 300 €
FORFAIT	DN 25		1 400 €
FORFAIT	DN 50		1 550 €
FORFAIT	DN 80		1 650 €
FORFAIT	DN 90		1 850 €
FORFAIT	DN 100		2 000 €
Branchement et	pose compteur	/ Mètre linéaire supérieur à 7 m	
par ml en +	DM15		80 €
par ml en +	DN 20		100€
par ml en +	DN 25		135 €
par ml en +	DN 50		150 €
par ml en +	DN 80		165€
par ml en +	DN 90		180 €
par ml en +	DN 100		200 €
	Tarification	ns annexes	
Pénalité pour prélèvement sans autorisation sur installations publiques			500€
Frais d'ouverture ou de fermeture d'un compteur			50€
Raccordement chantier			250 €
Facturation forfaitaire à la suite de dégradation ou falsification du comptage			1 000 €

Objet : Réhabilitation de l'ancienne école en MAM .

En séance du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet définitif du projet de construction M.A.M dans les locaux de l'ancienne école et le coût des travaux de cette opération est fixé à 375 086 € HT.

Vu la délégation du Conseil Municipal du 9 juin 2020 de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlements des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, la procédure de consultation des entreprises a été lancée le 2 juin 2023, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour les lots :

Lot n°	Objet du lot		
Lot n° 01	DEMOLITION / GROS ŒUVRE / ENDUIT		
Lot n° 02	COUVERTURE / ZINGUERIE / BARDAGE BOIS		
Lot n° 03	MENUISERIES EXTERIEURES		
Lot n° 04	MENUISERIES INTERIEURES		
Lot n° 05	PLATRERIE / ISOLATION		
Lot n° 06	REVETEMENT DE SOLS		
Lot n° 07	PEINTURE NETTOYAGE		
Lot n° 08	SERRURERIE		
Lot n° 09	ELECTRICITE		
Lot n° 10	PHOTOVOLTAIQUE		
Lot n° 11	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION		

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 30 juin 2023, 14h00 pour remettre une offre.

Concernant la procédure d'appel d'offres, les lots N°3, N°4, N°8 et N°11 ont été infructueux, nous avons opté, sur conseil de notre maitre d'œuvre, pour une consultation en direct.

Les lots N°1, N°2 et N°7 ont été négociés.

Les lots N°5, N°6, N°9 et N°10 ont été attribués suivant la notation :

Prix des prestations = 40%

Valeur technique = 60%

Moyens mis en œuvre (humains et matériels) = 5 points

Méthodologie et organisation = 5 points

Décomposition des tâches = 3 points

Documentation et fiches techniques = 4 points

Qualité de présentation du dossier technique = 3 points

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 75 166.15 € HT.

Après négociation, les lots N°1, N°2 et N°7 ont été attribués pour un montant de 157 729.81 € HT.

Les lots N°3, N°4, N°8 et N°11 font l'objet d'une consultation directe par le maitre d'œuvre. Il nous propose l'entreprise ARTISABOIS pour les lots N°3 et N°4; l'entreprise JDE pour le lot N°11 et l'entreprise Kairos pour le lot N°8.

Lot N°3: 48 365 € HT - accepté

Lot N°4 : 28 405 € HT - accepté

Lot N°11: 45 142 HT - accepté

Nous attendons toujours la proposition pour le lot N°8.

Le montant des lots attribués hors marché est de 121 912 €

ESTIMATION TRAVAUX		DCE		Reel
	MONTANT	HT	НТ	TTC
Lot N°1	Gros œuvre/démolition/VRD	92 234,00	108 000,00	129 600,00
Lot N°2	Couverture bardage bois	31 807,76	35 740,00	42 888,00
Lot N°3	Menuiseries extérieures	38 474,03	48 365,00	58 038,00
Lot N°4	Menuiseries intérieures	21 456,71	28 405,00	34 086,00
Lot N°5	Platrerie/isolation	32 163,56	22 684,40	27 221,28
Lot N°6	Revétement des sols/Faiences	15 772,15	13 920,75	16 704,90
Lot N°7	Peinture/ Nettoyage	11 979,70	13 989,81	16 787,77
Lot N° 8	Serrurerie	22 969,28		
Lot N°9	Electricité	23 893,10	20 172,00	24 206,40
Lot N°10	Photovoltaïques	13 910,00	18 389,00	22 066,80
Lot N°11	Plomberie/Chauffage/ventilat°	40 125,00	45 142,00	54 170,40
	TOTAL	344 785,29	354 807.96	425 769.55

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

- Approuve les décisions concernant l'attribution des lots N°5, N°6, N°9 et N°10, la négociation et l'attribution des lots N°1, N°2 et N°7 et la consultation directe pour les lots N°3, N°4, N°8 et N°11.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Objet : Régularisation bornage sur le site du Pargou.

Mme Gwladys GASTAL, 1^{er} adjointe, pour le maire empêché expose ce qui suit :

À la suite de l'aménagement de la cale du site le Pargou et afin de mieux délimiter l'espace public et le chemin rural, nous avons fait appel à un géomètre qui nous a dressé un procès-verbal de reconnaissance de limite.

Pour conclure cette procédure, nous devons acheter un bout de la parcelle N°A 485 à Mr GOGARD.

Mme Gwladys GASTAL, 1^{er} adjointe, pour le maire empêché propose l'acquisition à Mr GODARD pour un montant de 50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide, la régularisation du tracé au site le Pargou suivant le plan de division joint à la présente délibération.
- Décide l'acquisition de parcelle,
- Autorise Mr la Maire à signer tous les documents nécessaires.

Objet : Candidature à l'A.M. I du département du Lot : VILLAGE A-VENIR.

Mme la 1^{er} adjointe au maire par suppléance, pour le Maire empêché expose à l'assemblée :

Le Département du Lot a lancé un appel à manifestation d'intérêt en ce mois de septembre 2023. Huit communes seront retenues qui permettront aux élus locaux de bénéficier d'un accompagnement sur mesure en matière d'ingénierie en mettant à disposition des ressources du Département du Lot et du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Afin de revitaliser le maillage des centre bourgs du territoire, éléments essentiels de l'attractivité du Lot, le dispositif s'intéresse à la fois aux logements, aux mobilités, aux aménagements, au patrimoine, aux équipements publics tout en impliquant les citoyens et les parties prenantes (intercommunalités, services de l'Etat, Parc naturel régional des Causses du Quercy).

La commune de Parnac est concernée par plusieurs problématiques :

- Pas de réel centre-bourg.
- Manque de logements en location.
- 28 maisons de vignes à préserver.

Mme la 1^{er} adjointe au maire par suppléance, pour le Maire empêché propose au Conseil Municipal de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt, VILLAGE A-VENIR.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'approuver la candidature à l'appel à manifestation d'intérêts VILLAGE A-VENIR du département du Lot.
- D'autoriser Mr. le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

Questions Diverses

➤ Subvention Collège de Luzech – Voyage Scolaire

Lors de la réunion, Mme la première Adjointe a présenté la demande de subvention émanant du collège de Luzech pour un projet de voyage en Grande-Bretagne, destiné aux élèves de 4ème. Il convient de noter que 6 élèves de la commune sont concernés par ce projet.

À l'issue des discussions, les élus ont pris la décision d'octroyer une subvention de 300€ pour soutenir ce projet.

> Participation Citoyenne

Notre agent procédera sous peu à l'installation de 5 panneaux de participation citoyenne. Trois d'entre eux seront positionnés aux entrées de Parnac, tandis que les deux autres seront installés dans le Hameau de Cels.

> Devis en Cours

Monsieur BOMPA a présenté un devis de l'entreprise SJTP pour creuser en vue de l'implantation d'une nouvelle cuve de récupération d'eau de pluie. Le montant du devis s'élève à 2 800 € hors taxes (3 360 € toutes taxes comprises).

Il est à noter que le coût total de la cuve est estimé à environ 15 000 €.

➤ Dégâts des Eaux Salle des Fêtes

Nous avons reçu les trois devis sollicités auprès de Monsieur RESSEJAC, se présentant comme suit :

- Solution n°1 avec utilisation des tuiles existantes : 26 418.96 € TTC
- Solution n°2 avec couverture en bac acier : 25 599.06 € TTC
- Solution n°3 avec remplacement par des tuiles neuves : 35 691.72 € TTC

À la suite de discussions, la préférence s'est orientée vers la proposition impliquant le remplacement par des tuiles neuves. Ainsi, nous souhaitons solliciter deux autres propositions, et Monsieur BOMPA a suggéré de les demander aux entreprises KAIROS et FARGAL.

> Logements Communaux

Nous sommes actuellement en attente du devis demandé à l'entreprise BATI AMENAGEMENT concernant les problèmes d'humidité rencontrés par notre locataire.

À la suite des discussions entre les élus, il est proposé de solliciter un devis supplémentaire à l'entreprise KAIROS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Mr. BOMPA Philippe, Mme GASTAL Gwladys,

2éme Adjoint, 1^{er} adjointe,

Secrétaire de séance, par suppléance, pour le Maire empêché,